

**REPUBLIQUE DU NIGER**  
**Fraternité- Travail- Progrès**  
**REGION DE DOSSO**  
**DEPARTEMENT DE DOSSO**  
**COMMUNE URBAINE DE DOSSO**

**PROCES-VERBAL DE LA DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE DOSSO AU TITRE DE L'ANNEE 2021**

L'an deux mil vingt-un et les journées du 17,18,19 et 20 aout, suite à la convocation du conseil en date du 4 aout, s'est tenue dans la salle de réunion de la mairie, la deuxième session ordinaire du conseil municipal sous la présidence de Monsieur ABDOU MADOUGOU, Maire de la Commune Urbaine de Dosso.

**Etaient présents :**

- Membres élus (voir liste de présence)
  - vingt-un (21) conseillers sur les vingt-deux (22) ;
- Membres élus ayant donné mandat
  - Issa Maidanda
- Membres de droit

- 1-le représentant de sa majesté le Sultan de Dosso Monsieur Hassane Baro ;
- 2-le représentant des chefs de quartiers Monsieur Kassoum Amadou ;
- 3-le représentant des chefs de village Monsieur kimba Hassane ;

Il faut noter également la présence de l'ensemble des chefs de services techniques communaux et déconcentrés, les Directeurs Régionaux, Départementaux et Communaux des différents services, les représentants de la société civile, Partenaires Techniques et Financiers, les Forces de Défenses et de Sécurité, Le Secrétaire Général de la Tutelle, Le Secrétaire Général de la Région, tous pour honorer de leur présence la cérémonie d'ouverture de la deuxième session ordinaire du conseil

municipal tenu dans la grande salle du Gouvernorat pour son caractère public et exceptionnel.

Après la Fatiha, le président du conseil municipal a procédé à la lecture de son discours d'ouverture qu'il définit comme " Discours Programme". Il a eu à décliner les ambitions du conseil vis-à-vis des populations dans les secteurs de l'Eau, Assainissement et de l'Electricité. A ses multiples actions concrètes déjà entamées, il invite l'ensemble des différentes couches sociales et la population à s'unir pour une « gestion participative ».

En réplique aux différents points soulignés dans son programme, plusieurs interventions de toutes les couches sociales ont jailli pour assurer à la nouvelle équipe leur soutien total.

Quant aux autorités, le Secrétaire Général de la Tutelle a tenu à féliciter le maire de ses intentions combien convaincantes avant de lui rappeler l'amélioration des conditions de vie des populations. Le Secrétaire Général de la Région, après avoir notifié au maire son Approche Pédagogique et Inclusive dont il fait preuve, il le rappelle aussi à prendre en compte la sécurité des populations.

En définitive, des souhaits significatifs de la part des intervenants à l'endroit des membres du conseil municipal ont émaillé la cérémonie d'ouverture de cette deuxième session ordinaire.

Les travaux proprement dits ont débuté le lendemain. Ainsi, une fois le quorum atteint, le président a procédé à l'amendement et l'adoption du projet d'**ordre du jour** de la présente session :

- I-Amendement et adoption du règlement intérieur du conseil municipal ;
- II-Mise en place des différentes commissions du conseil municipal ;
- III-Exposé du rapport de passation de service tenu le 2 juin 2021 ;
- IV-Premier remaniement budgétaire au titre de l'année 2021 ;

V-Exposé du décret et l'arrêté de la taxe spécifique de l'électricité ;  
VI-Délibérations:

- ❖ délibération d'adoption du règlement intérieur ;
- ❖ délibération d'adoption des différentes commissions du conseil municipal ;
- ❖ délibération pour la régularisation des contrats de gestion des infrastructures ( parking gros-porteur, du grand marché, le petit marché et le complexe d'abattage de volaille) ;
- ❖ délibération d'adoption du 1<sup>er</sup> remaniement budgétaire 2021 ;
- ❖ délibération portant création des comités de protection des enfants conformément au décret N°2019-369/PRN/MPF ;
- ❖ amendement de la délibération N° 008/2013/CU/DO instituant les taxes municipales ;
- ❖ délibération de détermination du montant de location de la salle du conseil ;
- ❖ délibération déterminant les indemnités de déplacement des agents de la mairie (exécutif, chefs de service, personnels et conseillers municipaux) ;
- ❖ délibération pour la tenue d'un recensement administratif des populations au titre de l'année 2021 ;
- ❖ délibération de mise en place d'un comité chargé du recensement des kiosques ;
- ❖ délibération de mise en place d'un comité communal de prévention et gestion des catastrophes;

**VII-divers :**

- 1- les animaux errants ;
- 2- l'écoulement des eaux usées ;
- 3- le comportement de la Police Nationale.

**I-AMENDEMENT ET ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Après lecture du projet de règlement, document à l'appui, quelques amendements et corrections ont été apportés. Sous réserve de ces

observations, le Conseil municipal délibère à l'unanimité le projet du règlement intérieur conformément à l'article 32 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ce dernier régit l'organisation et le bon fonctionnement dudit Conseil. Un arrêté du maire entérinera son application.

## **II-MISE EN PLACE DES DIFFERENTES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Conformément aux articles 200, 201, 202, 203 et la délibération N°001 du Règlement Intérieur en son article 31, le Conseil Municipal a procédé à la mise en place des différentes Commissions Spécialisées chargées d'étudier les affaires soumises à délibération. Il s'agit de :

### **1-COMMISSION AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES**

**Président :** MAHAMADOU HAMANI  
**Rapporteur :** IDE ADAMOU  
**Membres :** MOUMOUNA MABEY  
HAMA MOUSSA  
MADAME BOUBACAR AMINA

### **2-COMMISSION AFFAIRES INSTITUTIONNELLES ET DE COOPERATION**

**Président :** TAHIROU SOUMAILA  
**Rapporteur :** AISSA MODI  
**Membres :** ADAMOU AMADOU

### **3-COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES ET SPORTIVES**

**Président :** IBRAHIM MAINASSARA  
**Rapporteur :** ABDOUL-HAYOU ALI  
**Membres :** ISSA MAIDANDA  
HALIMATOU GARBA  
MADAME BOUBACAR KADI

### **4-COMMISSION DEVELOPPEMENT RURAL ET ENVIRONNEMENT**

**Président :** HASSANE SEYNI  
**Rapporteur :** SOUMANA TAHIROU  
**Membres :** MOHAMADOU OUSMANE  
MADAME OUMAROU SALAMATOU

### **5-COMMISSION AFFAIRES FONCIERES**

**Président :** ELHADJ AMADOU PANGA

Rapporteur : HASSANE SANDA

Membres : SEYNI BARAZE

MADAME SAHABI AMINA SEYNI

Le rôle de ces différentes commissions est défini dans son arrêté d'application.

### III-EXPOSE DU RAPPORT DE PASSATION DE SERVICE DU 2 JUIN 2021.

Le Président du conseil municipal dans son exposé a invité les différents chefs de service chacun en ce qui le concerne à présenter son rapport.

#### a.) Le personnel de la Mairie.

La cheffe de service du personnel a présenté le personnel de la mairie sur projection devant les membres du conseil. On retient dans l'ensemble 68 Agents toutes catégories confondues qui émargent sur le Budget de la mairie:

N°	Désignation	Effectif	Hommes	Femmes
01	Chauffeur	10	10	00
02	Manœuvre	11	11	00
03	Filles de salle	05	00	05
04	Police municipal	10	08	02
05	Gardien	08	08	00
06	Cuisinier	01	01	00
07	Planton	01	01	00
08	Etat civil	04	01	03
09	Secrétaire	03	00	03
10	Bibliothécaire	01	00	01
11	Agent d'appui au recouvrement	01	01	00
12	Agent de poursuite	01	01	00
13	Garde sanitaire	03	03	00
14	Electricien	01	01	00
15	Garde meuble	01	01	00
16	Chefs de service	07	05	02
17	<b>Total</b>	<b>68</b>	<b>52</b>	<b>16</b>

Le Secrétaire Général, les deux Adjointes au Maire et le Maire perçoivent des indemnités liées à leurs fonctions.

**b.)Le receveur municipal**

Le receveur municipal a donné la situation en espèces de la caisse et dans les comptes de la mairie :

- la caisse du receveur : neuf cent soixante-quinze mille deux cent vingt-cinq) .....975.225 FCFA ;
- le montant Au trésor : vingt-trois millions cinq cent soixante-douze mille cinq cent quatre-vingt.....23.572.580 FCFA ;
- la banque BOA (édilité) : onze millions neuf cent soixante-sept mille cent seize.....11.967.116 FCFA ;

Le montant total est de trente-six millions cinq cent quatorze mille neuf cent vingt-et-un.....Total = 36.514.921 FCFA.

**c.) La comptabilité matière**

La cheffe de service a présenté sur projection le matériel de la mairie. Ce matériel sous-entend en grande partie les équipements de bureau (ordinateur, split, bureau, chaises, salon, ventilateur,.....).

**d.)Le matériel roulant**

SITUATION DU MATERIEL ROULANT

N°	DESIGNATION	N°	NOMBRE	AFFECTATION	BON	Passable	Mauvais
01	CHARGEUR	11655	01	C.U./DO	x		
02	CAMION SCANIA	50077	01	C.U./DO			x
03	CAMION MAN	151891	01	C.U./DO			x

04	CAMION POLYBENNE AIMF	AIMF 144740	02	C.U./DO			x
05	TOYOTA CORBILLARD	HYLUX 9500996	01	CHRD			x
06	TOYOTA CORBILLARD	HYLUX	01	Mère et l'enfant			x
07	FORUNER	3B3500	01	Maire			x
08	CAMION RENAULT AIMF N°1 N° 2	103082 3071	02	C.U./DO			x
09	VIDANGEUR AIMF	103071	01	C.U./DO			x
10	COMPTEUR AIMF	0002489	01	C.U./DO		x	
11	VEHICULE HYLUX P.M	640822		Police Municipale		x	
12	TRACTEUR	20130617	01	CU/DO			x
13	Moto	DAYLONG 05552	01	Chef de garage		x	
14	Moto	DAYLONG 04655	01	Agent de recouvrement		x	
15	Moto	DAYLONG 1140	01	Electricien		x	
16	Moto	KASEA 69796	01	Chauffeur du Maire		x	
17	Moto	DAYLONG 04513	01	Planton		x	
		DAYLONG					

18	Moto	O50713	01	Chef Sce Hy Assain.			volée
19	Moto	DAYLONG	01	Chef Sce A. Domaniales		x	
20	Moto	YAMAHA DT125	01	Responsable. Etat -Civil	x		
21	Moto	DAYLONG O4452	01	Cuisinier du Maire		x	
	Moto	KASEA 85204	01	Chef du personnel			x

AIMF (ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAIRES FRANCOPHONES)

Le chef de service étant malade, le Secrétaire Général de la Mairie a présenté sur projection l'ensemble du matériel roulant majoritairement vétuste.

**e.)Affaires Domaniales**

Le chef service domanial a d'abord donné la situation des lotissements dans lesquels quelques parcelles sont encore disponibles pour la vente et d'autres mises en acompte. Il s'agit de :

**1-lotissement Dosso 2010** : un reliquat de 15 parcelles de 2500m<sup>2</sup> disponibles à 2500fcfa le m<sup>2</sup> avec 40.000fcfa comme frais de dossier soit 94.350.000 fcfa.

**2-lotissement route Gaya 2014** : un reliquat de 40 parcelles disponibles toutes catégories confondues destinées à l'habitation avec 40.000fcfa comme frais de dossier soit 18.692.000 fcfa.

**3-lotissement zone route Gaya** : un reliquat de 27 parcelles disponibles (26P de 400m<sup>2</sup> et 1 P de de 598m<sup>2</sup>) avec 40.000 fcfa comme frais de dossier, soit 12.078.000 fcfa toutes sur un terrain accidenté.

**4-extension SONIDEP** : un reliquat de 3 parcelles disponibles de 2000 m<sup>2</sup> (situées en zone industrielle), avec 40.000fcfa comme frais de dossier soit 12.120.000 fcfa.

**5-lotissement route Niamey** : un reliquat de 212 disponibles toutes catégories confondues destinées à l'habitation à 1000fcfa le m<sup>2</sup> avec 40.000fcfa comme frais de dossier soit 94.394.000fcfa.

L'arrêté de ce lotissement a pour objet de dédommager les propriétaires de terrains expropriés:

- le terrain de la course hippique exproprié dans les activités du 18 décembre 2014 ;
- le cimetière musulman ;...

En récapitulatif, 297 parcelles toutes catégories confondues sont disponibles. De ce lot, il faut soustraire 130 parcelles destinées pour le dédommagement d'un terrain exproprié au niveau des cimetières.

Le Conseil municipal délibère sur la procédure d'acquisition des parcelles en situations d'acompte et de paiement par tranche. Une rencontre avec les concernés et un délai de paiement déterminera la procédure.

Le Conseil demande de vulgariser et rappeler aussi aux populations le respect strict des termes d'urbanisme dans l'occupation de l'espace public.

Pour le cas des lotisseurs privés, le Conseil municipal interpelle le maire à rappeler aux concernés le respect strict des articles 5 et 7 inscrits dans la convention.

Enfin, le promoteur du site de « BOTOGOGOUSSOU » interpellé, a eu à présenter tous les documents (lettre, compte rendu de la commission local d'urbanisme, protocole d'accord, et l'arrête d'attribution) justifiant

la mise à disposition du terrain au profit d'une exploitation dans les différents domaines suivants :

- la pisciculture ;
- l'élevage des oies ;
- le centre commercial ;
- la gestion administrative du personnel ;
- un jardin potager et arboritique.

Un délai d'un an lui a été accordé pour permettre au conseil de se prononcer sur le niveau d'avancement des travaux à partir de la date de la tenue de cette rencontre.

#### **f) L'état civil**

Le chef de service a tenu à remercier vivement les intentions de l'exécutif qui dès leur prise de service a fait de l'état-civil leur cheval de bataille. Il a tenu également à rappeler la mission du service de l'état civil. Entre autres actes à délivrer, on peut citer les actes : de naissance, de mariage, de non remariage, de décès, le livret de famille, le certificat de veuvage, le certificat d'individualité, ...etc.

Par ailleurs, une amélioration nette a été constatée pendant ces deux (2) derniers mois, ainsi on enregistre :

- 1118 actes de naissance,
- 108 actes de mariage,
- 109 actes de décès.

Le chef de service a aussi demandé à ce que les actes en archivage soient scannés et informatisés pour une sécurisation adéquate.

A tout cela et sur la demande du maire, un recensement administratif s'impose, pour l'établissement des rôles destinés à l'impôt.

## g) Eau, Hygiène et Assainissement

Une vaste campagne d'assainissement a été amorcée de manière participative par le nouvel exécutif. Cette campagne a été détaillée au cours du discours d'ouverture.

Le chef de service a par ailleurs donné la situation des deux (2) comptes entrant dans la gestion des mini-AEP en milieu rural. On dénombre ainsi 11 systèmes mini-AEP dont 2 multi-villages à FADA-ZENO et à KOURE SAKAOU. A ce jour 4 mini-AEP sont fonctionnelles.

-le 1<sup>er</sup> compte (FRE) avec 247.214 fcfa en caisse sert à l'extension et aux grosses réparation ;

-le 2<sup>ème</sup> compte (ESMIA) avec 1.453.822 fcfa en caisse est destiné aux différentes missions de supervision et de sensibilisation dans l'optique de renforcer les capacités des membres des comités de gestion.

- La Gestion Des Douches Publiques

Ce secteur contribue à réduire la défécation à l'air libre.

N°	DESIGNATION	Qte	EMPLACEMENTS	OBSERVATIONS
01	DOUCHE PUBLIQUE	14	1- PETIT MARCHÉ	TOUTES FONCTIONNELLES "GESTION DELEGUEE"
			2- GRAND MARCHÉ	
			3- SNTN	
			4- AUTO-GARE	
			5- STATION MOBILE	
			6- NORD CAIMA ROUTE GAYA	
			7- EST AFRICA ASLAM	
			8- NORD STADE REGIONAL	
			9- SAMARIA BANIZOUMBOU	
			10- YO-POMPI	
			11- AUTO-GARE	

			12- INTERIEUR GRAND MARCHÉ	INCL'JE DANS LA GESTION
			13- INTERIEUR CSI-TONDOBON	
			14- INTERIEUR GRANDE MOSQUEE	NON LUCRATIVE

Quant à la vidangeuse le **Conseil Municipal** demande à ce que cela soit réparée pour permettre une évacuation des eaux usées, des caniveaux et des fosses septiques.

Enfin, le **Conseil Municipal** demande qu'une opération de poudrage et de pulvérisation soit effectuée dans la ville pour freiner la prolifération des moustiques en cette période hivernale.

### **h.) L'Agriculture**

Cette année, la situation de la campagne hivernale a commencé un peu tôt par rapport à l'année précédente. Les pluies ont été enregistrées à la 3<sup>ème</sup> décade du mois de mai dans les parties Ouest et Sud-Ouest de la commune. Cependant, les semis ont été effectués à la 1<sup>ère</sup> décade du mois de juin de manière partielle.

#### **1- La pluviométrie**

La pluviométrie en date du 17 Aout est presque la même que l'année précédente :

-année précédente.....452mm en 24 jours ;

-année en cours.....404,4mm en 23 jours ;

Soit un écart de (-47,6) mm et à (-1) jour.

#### **2- Stades phénologiques**

Le mil est du tallage à floraison à quelques endroits début grenaison.

Sorgho.....levée avancée à tallage,

Niébé.....levée avancée à ramification,

Arachide.....levée avancée à croissance,

Voandzou.....levée avancée à croissance.

On constate un développement des cultures dans les bandes Sud, Sud-Ouest, Ouest, Nord qui sont satisfaisantes à quelques exceptions près.

### **3- La situation phytosanitaire**

La commune a mobilisé un fonds pour l'achat de 140 litres de produit phytosanitaire (EC) à distribuer gratuitement aux cultivateurs pour une première phase de traitement des insectes.

Le **Conseil Municipal** donne un vote favorable pour revoir à la hausse l'enveloppe allouée à ce secteur.

La commune urbaine de Dosso a bénéficié de 60 Tonnes de céréales dont 40 tonnes de mil et 20 tonnes de sorgho pour la vente à prix modéré cette année.

S'agissant du conflit « agriculteurs –éleveurs », le conseil municipal demande qu'une rencontre de toutes les parties prenantes soit tenue pour des résolutions de prévention des éventuels désagréments répétitifs (descente précoce, non-respect de la date limite de libération des chants).

### **IV-PREMIER REMANIEMENT BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2021.**

Le premier projet de remaniement (N°1) a porté sur plusieurs chapitres tout en respectant la limite réglementaire de ne pas excéder les 20% du **Budget Primitif**. Ces chapitres sont :

#### **Budget ordinaire :**

(En recettes) : chapt I. Art-1,2,4 ;

chapt II. Art-2 ;

chapt III. Art-3,4,5

chapt IV. Art-2,3 ;

chapt V. Art-1,7.

(En dépenses) : chapt II. Art-5 ;

chapt III. Art-3 ;

chapt IV. Art-1,2,3,4,5,6 ;

chapt V. Art-2,3,5 ;

chapt VII. Art-5,1.

### **Budget d'investissement:**

(En recettes) chapt XXI. Art-3	(En dépenses) chapt XXI. Art-2	chapt XXIII. Art-1
Chapt XXII.4	chapt XXI. Art-6	chapt XXIII. Art-2
Chapt XXII.6	chapt XXII. Art-1	chapt XXIII. Art-3
Chapt XXIII.	chapt XXII. Art-6	chapt XXIV. Art-2

Le détail de tous ces chapitres concernés est pris en compte dans les commentaires.

### **V-EXPOSE DU DECRET ET DE L'ARRETE DE LA TAXE SPECIFIQUE DE L'ELECTRICITE (TSE)**

A l'instar des autres communes, un montant de 37.489.318 FCFA a été rétrocédé à la commune urbaine de Dosso par la Société Nigérienne d'Exploitation de l'Electricité (NIGELEC). Dans le décret N°2017-220/PRN/M/E du 23mars 2017 portant modalité d'application de la Loi N° 2015639 du 10 juin 2015, modifiant et complétant les dispositions du Code Général des Impôts relatives à la taxe Spécifique de l'électricité (TSE), Ce montant est destiné à son article 6 à :

- 90% à l'extension des réseaux électriques et aux travaux de développement et d'entretien de l'éclairage public et des feux optiques ;
- 10% aux paiements des factures d'électricité relatives à l'éclairage public et aux feux optiques, certifiées par les Collectivités Territoriales.

### **VI-Délibérations**

#### **1-délibération d'adoption du règlement intérieur.**

Le Conseil Municipal amende et adopte le projet de Règlement Intérieur qui leur a été soumis. Un arrêté du maire entérine sa mise en application.

## **2-délibération d'adoption des différentes commissions du conseil municipal.**

Le Conseil Municipal donne son approbation et procède à la mise en place des différentes commissions conformément à l'article 200 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **3-délibération par rapport aux montants de la gestion déléguée du parking gros-porteur, du grand marché et le petit marché et le complexe d'abattage de volaille.**

Le Conseil Municipal donne son approbation pour une régularisation stricte dans la gestion déléguée des Infrastructures communales sous la supervision de la commission des affaires économiques et financières.

## **4-délibération d'un 1<sup>er</sup> Remaniement Budgétaire au Titre de l'Année 2021.**

Le Conseil Municipal vote en faveur d'un remaniement budgétaire à hauteur de 20% au titre de l'année en cours pour permettre la réalisation de certaines activités au sein de la commune.

## **5-délibération portant création des comités de protection des enfants conformément au décret N°2019-369/PRN/MPF**

Conformément au décret N° 2019-369 PRN/MPI/PI du 19 juillet 2019, le Conseil Municipal donne son approbation pour la création d'un comité communal chargé de la protection des Enfants âgés de zéro (00) à dix-huit (18) ans. Un arrêté du maire doit être pris pour sa mise en application.

## **6-amendement de la délibération N° 008/2013/CU/DO instituant les taxes municipales.**

Le Conseil Municipal examine, amende et adopte la délibération N°008/2013/CU/DO du 8 novembre 2013 Instituant les taxes municipales de la commune urbaine de Dosso.

## **7-examen et adoption du montant de location de la salle du conseil**

Le Conseil Municipal délibère sur le montant de cinquante mille (50.000) FCFA pour la location de la salle de réunion au services extérieurs.

#### **8-délibération déterminant les indemnités de déplacement des agents de la mairie**

Le Conseil Municipal donne son avis favorable à l'application du décret N°2019-115/PRN/MFP/RA/MI du 15 février 2019 fixant les indemnités de déplacement des fonctionnaires, contractuels et auxiliaires des administrations et établissements public de l'Etat.

#### **9-délibération pour la tenue d'un recensement administratif des populations**

Le Conseil Municipal donne son approbation pour un recensement administratif des populations dans la commune urbaine de Dosso avant la fin de l'année 2021. Ce recensement contribue sans nul doute à la mise à jour de plusieurs documents administratifs.

#### **10-examen et adoption d'un comité chargé du recensement des kiosques**

Dans le souci d'améliorer et de redynamiser la mobilisation des ressources fiscales, le Conseil Municipal autorise le recensement et l'informatisation des kiosques en (hangar, tôle, matériau définitif...) installés dans la commune. La redevance est de 200 fcfa le m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal préconise que le comité travaille conjointement avec la commission des finances durant tout le processus.

#### **11-délibération de mise en place du comité de prévention et gestion des catastrophes dans la commune urbaine de Dosso.**

Suite au message radio N°500/MI/D/DGPC du 11/08/2021 relatif au fonctionnement des cellules d'évaluation des catastrophes et conformément à l'article 5 de la Loi N°2017-06 DU 31/03/2017 déterminant les principes fondamentaux de l'organisation de la protection civile, le Conseil Municipal donne son approbation pour l'installation d'un comité de prévention et gestion des catastrophes dans la commune urbaine de Dosso.

**VII-divers** : des points ont été débattus en divers, il s'agit de :

### 1- Les animaux errants

Le Conseil Municipal interpelle les chefs de quartiers et la mairie à procéder à des séances de sensibilisation sur les médias par rapport aux animaux errants dans la ville. Tout animal errant sera conduit à la fourrière sous peine d'une amende conformément aux textes et règlements en vigueur.

### 2- L'écoulement des eaux usées

Le Conseil Municipal demande de poursuivre la sensibilisation des populations vis-à-vis des eaux usées et des fosses qu'ils laissent couler sur les voies pavées et bitumées. Il est demandé une application des textes pour amende en cas de récidive.

### 3- Comportement de la Police Nationale

Le comportement de la police Nationale vis-à-vis des motos « kaboukabou » avec remorque cause des désagréments auprès des populations. Le Conseil Municipal demande d'adresser une correspondance au Directeur Régional dudit service pour assurer la sécurité des populations.

### 4- Domaine environnemental

Le chef service environnemental a eu à énumérer les actions concrètes posées depuis ci peu. Il faut retenir entre autres la cérémonie de plantation d'arbres à l'occasion de la Fête de la République du 3 Aout dernier. Cette plantation s'est déroulée sur la Route Nationale sur huit (8) kilomètres à l'entrée de la ville.

Il profite pour interpeler le conseil Municipal à préserver et valoriser des espèces de plantes telles que :

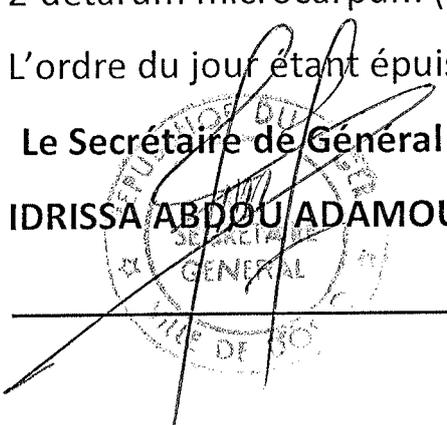
1-vittelaria paradoxa (karité/boulanga) ;

2-detarum microcarpum (fantou).

L'ordre du jour étant épuisé, le Président du conseil a levé la séance.

Le Secrétaire de Général

IDRISSA ABDOU ADAMOUC



Le Président du Conseil

ABDOU MADOUGOU



[Date]



**REPUBLIQUE DU NIGER**  
**REGION DE DOSSO**  
**DEPARTEMENT DE DOSSO**  
**COMMUNE URBAINE DE DOSSO**

**LISTE DE PRESENCE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DU CONSEIL MUNICIPAL 2021**

N° D'ORDRE	NOMS ET PRENOMS	FONCTION	EMARGEMENT
1	ABDOU MADOUGOU	MAIRE	
2	ADAMOU AMADOU	1 <sup>er</sup> ADJOINT	
3	SOUMANA TAHIROU	2 <sup>ème</sup> ADJOINT	
4	OUSSEINI HASSANE	CONSEILLER	
5	ABDOUL-HAYOU ALI	CONSEILLER	
6	IBRAHIMA MAINASSARA	CONSEILLER	
7	MAHAMADOU ASSOUMANE	CONSEILLER	
8	AMADOU ELHADJI PANGA	CONSEILLER	
9	MAHAMADOU HAMANI INSA	CONSEILLER	
10	HASSANE SANDA	CONSEILLER	
11	HAMA MOUSSA	CONSEILLER	
12	TAHIROU SOUMAILA	CONSEILLER	
13	IDE ADAMOU	CONSEILLER	
14	HASSANE SEYNI	CONSEILLERE	
15	ISSA MAIDANDA	CONSEILLER	
16	Mme. AMINA SEYNI	CONSEILLERE	
17	Mme. ZARA HAMOU	CONSEILLERE	
18	MAIMOUNA MABEYE	CONSEILLERE	
19	HALIMATOU GARBA	CONSEILLERE	
20	Mme. BOUBACAR KADI IDE	CONSEILLERE	
21	AISSATA MODI	CONSEILLERE	
22	Mme. OUMAROU SALAMATOU AMADOU DJIRE	CONSEILLERE	



**REPUBLIQUE DU NIGER**  
**REGION DE DOSSO**  
**DEPARTEMENT DE DOSSO**  
**COMMUNE URBAINE DE DOSSO**

**Liste de présence des membres de droit du conseil municipal 2021**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOMS ET PRENOMS</b>	<b>FONCTION</b>	<b>EMARGEMENT</b>
01	HONORABLE SULTAN MAIDANDA SEYDOU DJERMAKOYE	MEMBRE DE DROIT	
02	HONORABLE DEPUTE ASSANE MAROU	MEMBRE DE DROIT	
03	HONORABLE DEPUTE ZAKARI GARBA	MEMBRE DE DROIT	
04	HONORABLE DEPUTE ISSA MOUNKAILA	MEMBRE DE DROIT	
05	REPRESENTANT DES CHEFS DE VILLAGE HASSANE MAIDANDA	MEMBRE DE DROIT	
06	REPRESENTANT DES CHEFS DE QUARTIER KASSOUM AMADOU	MEMBRE DE DROIT	